

Alexandre DUMERY
2 allée des Moulineaux
92130 Issy-les-Moulineaux

Né le 28 décembre 1979 à Aix-en-Provence (13)
Nationalité française

alexandre.dumery@univ-catholille.fr



TITRES UNIVERSITAIRES

- 2023 **Habilitation à diriger des recherches** de l'Université du Littoral-Côte d'Opale
- 2007 **Doctorat en sciences juridiques** de l'Université d'Aix-Marseille III (Aix-Marseille Université), mention très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité avec proposition pour le concours des prix de thèse, d'obtention d'une subvention et autorisation de reproduction en l'état.
Lauréat du Prix des éditions législatives de la Faculté de droit d'Aix-en-Provence.
- 2002 **DEA (Master 2) de droit privé** à l'Université d'Aix-Marseille III (Aix-Marseille Université), mention assez bien
- 2001 **Maîtrise (Master 1) de droit privé** à l'Université du Littoral-Côte d'Opale, mention assez bien
- 2000 **Licence en droit** à l'Université du Littoral-Côte d'Opale, mention assez bien
- 1999 **DEUG de droit** à l'Université du Littoral-Côte d'Opale, mention assez bien
- 1997 **Baccalauréat général série Économique et Sociale** au Lycée Mariette de Boulogne-sur-Mer, mention assez bien

FONCTIONS

- Depuis 2024* **Professeur des universités catholiques** à l'Université catholique de Lille
Faculté de Droit campus Issy-les-Moulineaux
- Depuis 2021* **Enseignant vacataire** à l'Université de Lorraine
- Depuis 2020* **Enseignant vacataire** à l'Université de Caen-Normandie

- 2009-2024* **Maître de conférences** à l'Université catholique de Lille
Faculté de Droit campus Issy-les-Moulineaux
- 2009-2011* **Enseignant vacataire** à l'Université de Caen-Basse-Normandie (Université de Caen-Normandie)
- 2006-2008* **ATER** à l'Université de Caen-Basse-Normandie (Université de Caen-Normandie)
- 2002-2006* **Enseignant vacataire** à l'Université d'Aix-Marseille III (Aix-Marseille Université)

DIVERS

- 2009* Qualifié aux fonctions de Maître de conférences par le Conseil National des Universités (CNU), section 01
- 2000-2001* Tuteur en droit à l'Université du Littoral-Côte d'Opale

RESPONSABILITÉS ACADÉMIQUES ET SCIENTIFIQUES

I. RESPONSABILITÉS ACADÉMIQUES

- Depuis 2015* Responsable du Master 1 et 2 Droit des affaires et management des risques de l'entreprise, Université catholique de Lille
- 2014-2015* Responsable du Master 1 Droit des affaires, Université catholique de Lille

II. RESPONSABILITÉS SCIENTIFIQUES

Fonctions

- Depuis 2024* Membre associé du Laboratoire de recherche juridique de l'Université du Littoral-Côte d'Opale (LARJ – EA 3063)
- Depuis 2024* Membre du GDR 2091 CNRS « Internet, IA et société », GdT « Nouvelles technologies et justice »
- 2019-2023* Membre du Laboratoire de recherche juridique de l'Université du Littoral-Côte d'Opale (LARJ – EA 3063)
- Depuis 2009* Membre du Centre de recherches sur les relations entre le risque et le droit de l'Université catholique de Lille (C3RD)

Expertise de projets

2016-2018 Expertise externe de demandes de financements en droit privé soumis à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)

Organisation de colloques

2020 *La spécialisation de la responsabilité civile*, organisé par le Laboratoire de Recherche Juridique (LARJ – EA 3603), Université du Littoral-Côte d'Opale le 13 novembre 2020. Co-organisateur et coordination de la publication des actes.

2019 *Les évolutions contemporaines du préjudice*, organisé par le Centre de Recherches sur les Relations entre le Risque et le Droit (C3RD), Université catholique de Lille, le 1^{er} février 2019 à la Cour de cassation. Co-organisateur et coordination de la publication des actes.

2011 *Les antennes-relais*, organisé par le Centre de Recherches sur les Relations entre le Risque et le Droit (C3RD), Université catholique de Lille le 28 janvier 2011. Co-organisateur.

PUBLICATIONS ET PRODUCTION SCIENTIFIQUE

I. DROIT DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

Ouvrages

2022 *La spécialisation de la responsabilité civile*, colloque ULCO 2020, coll. « Colloques et essais », vol. 154, IFJD. Directeur de publication.

2019 *Les évolutions contemporaines du préjudice*, colloque Université catholique de Lille 2019, coll. « Droit, société et risque », L'Harmattan. Co-directeur de publication.

2013 *Les antennes-relais*, colloque Université catholique de Lille 2011, coll. « Droit, société et risque », L'Harmattan. Directeur de publication.

2011 *La faute de la victime en droit de la responsabilité civile*, thèse de doctorat, coll. « Droit, société et risque », L'Harmattan.

Articles

2025 « La capacité du droit de la responsabilité civile à indemniser les dommages causés par l'intelligence artificielle », in « Responsabilité et nouveaux risques : les enjeux de l'intelligence artificielle », *Revue économique* 2025/1, vol. 76, p. 63.

2021 « La cohérence de l'identité entre inexécution du contrat et présence d'une faute civile délictuelle », *RLDC* 2021/193, n° 6948.

2019 « Pour l'application de la loi *Badinter* aux véhicules autonomes », *RLDC* 2019/174, n° 6665.

2009 « Absence de causalité et force majeure : réflexions autour d'une dissonance », *RRJ* n° 2009-2, p. 629.

Intervention à des colloques publiés

2024 « La digitalisation du droit de la responsabilité civile à la rencontre de la logique indemnitaire », in *La digitalisation des relations juridiques*, colloque ULCO-Skema 2022, *Dalloz IP/IT* 2024/1, p. 19.

2021 « La responsabilité civile du fait du risque sanitaire : la démesure du champ d'application de la responsabilité du fait des produits défectueux », in *L'entreprise face à la crise sanitaire*, colloque ULCO-Skema 2021, *Cahiers de droit de l'entreprise* sept.-oct. 2021, n° 35.

« Véhicule autonome, garde juridique et garde matérielle », in *Les enjeux de la mobilité interne et internationale*, colloque Rouen 2019, coll. « Colloques et essais », vol. 134, *IFJD*, 2021, p. 75.

2019 « L'amende civile : de la nécessaire restitution du profit par le responsable au discutable avènement de la logique des dommages et intérêts punitifs », in *Les évolutions contemporaines du préjudice*, colloque Université catholique de Lille 2019, coll. « Droit, société et risque », l'Harmattan, 2019, p. 69.

2013 « Appréhension du risque et évolution du droit : l'exemple de la responsabilité civile », in *Les antennes-relais*, colloque Université catholique de Lille 2011, coll. « Droit, société et risque », l'Harmattan, 2013, p. 111.

2008 « Responsabilité civile des organes de protection : la nouvelle donne », in *Le statut du majeur protégé après la loi du 5 mars 2007*, colloque Caen 2008, *RDSS* 2008, p. 844.

Autres interventions

2025 « État des lieux de la responsabilité civile des parents du fait de l'enfant », in « La délinquance des enfants : quelles responsabilités pour quelles réponses ? », colloque Université catholique de Lille / C3RD 27 novembre 2025.

« Responsabilité civile dans les décisions automatisées : qui est responsable en cas d'erreur générée par un algorithme ? », in « L'intelligence artificielle des métiers du notariat et de la gestion du patrimoine », colloque Université catholique de Lille / C3RD 25 avril 2025.

« Responsabilité civile et IA », Séminaire organisé par le Studio droit/digital de l'Université catholique de Lille, 26 mars 2025.

- 2024 « La responsabilité civile du fait des dommages causés par l'intelligence artificielle », Séminaire du groupe de travail « Nouvelles technologies et justice » du GDR CNRS 2091 « Internet, IA et société », 1^{er} juillet 2024.
- 2023 « La responsabilité civile en matière d'intelligence artificielle » in « Le développement de l'économie numérique : défis juridiques », conférence Université du Littoral-Côte d'Opale / LARJ / CONICET (Argentine) 12 mai 2023.
- 2021 « Les véhicules autonomes », in « Nouvelles mobilités et assurances », colloque Université de Caen-Normandie 25 juin 2021.
- 2018 « Intelligence artificielle et gestion des risques », conférence-débat Université de Strasbourg 16 novembre 2018. Intervention relative à la responsabilité du fait du véhicule autonome au sein d'une table ronde traitant des « limites éthiques et juridiques de l'intelligence artificielle ».

Articles d'encyclopédie

- 2013-2015 *JurisClasseur Encyclopédie des Huissiers de justice*, « V^o Responsabilité civile » :
 - fasc. 10, Les constantes de la responsabilité civile, 09/2013 ;
 - fasc. 20, le fait générateur de la responsabilité délictuelle, 10/2014 ;
 - fasc. 30, le fait générateur de la responsabilité contractuelle, 12/2014 ;
 - fasc. 40, les régimes spéciaux de responsabilité civile, 06/2015.

Notes d'arrêt

- 2024 « La plasticité de la force majeure autorisant l'interprétation stricte de l'imprévisibilité ». Commentaire de Civ. 2^{ème} 19 septembre 2024 (n° 23-18.638), *D.* 2024, p. 2095.
- 2018 « La malléabilité confirmée de la force majeure par l'exonération de la SNCF pour fait du tiers ». Commentaire de Civ. 2^{ème} 8 février 2018 (n° 17-10.516), *RLDC* 2018/160, n° 6450.
- 2016 « Exonération de la SNCF : d'une confirmation de la sévérité concernant le cas de force majeure à une position paradoxale concernant la faute simple de la victime ». Commentaire de Civ. 2^{ème} 3 mars 2016 (n° 15-12.217), *RLDC* 2016/139, n° 6219.
- 2014 « Interprétation stricte de la notion d'accident dans la réparation du préjudice corporel subi par le passager d'un aéronef au sens de la Convention de Montréal », obs. de Civ. 1^{ère} 15 janvier 2014 (n° 11-21.394), *JCP G* 2014, n° 4, act. 90.
- 2012 « L'anormalité réaffirmée comme condition de la responsabilité du fait des choses ». Commentaire de Civ. 2^{ème} 29 mars 2012 (n° 10-27.553), *JCP G* 2012, n° 24, note 701.

2010 « Assistance à personne en péril avortée mais gestion d'affaires affirmée ». Commentaire de Civ. 1^{ère} 28 janvier 2010 (n° 08-16.844), *JCP G* 2010, n° 19, note 532.

2009 « Qualification de conducteur et de faute de la victime conductrice au sein de la loi *Badinter* : une faille dans la logique indemnitaire ? » Commentaire de Civ. 2^{ème} 8 octobre 2009 (n° 08-16.915), *Gaz. Pal.* 9 et 10 décembre 2009, p. 11.

« La haute probabilité n'est pas la certitude : rappel des conditions d'indemnisation de la perte d'une chance ». Commentaire de Civ. 2^{ème} 9 avril 2009 (n° 08-15.977), *Les Petites Affiches* 23 juillet 2009, p. 18.

2008 « Responsabilité médicale, faute du patient et aggravation du dommage ». Commentaire de Civ. 1^{ère} 17 janvier 2008 (n° 06-20.107), *D.* 2008, p. 1256.

Contribution à des chroniques d'actualité et de jurisprudence

2022 « L'enfant, le pistolet et la garde de la chose ». Commentaire de Civ. 2^{ème} 26 novembre 2020 (n° 19-19.676), chronique « Droit et risque n° 13 », *Actu-juridique.fr* 6 avril 2022.

2021 « L'appréciation large de la notion d'accident de la circulation ». Commentaire de Civ. 2^{ème} 24 octobre 2019 (n° 18-20.910), chronique « Droit et risque n° 12 », *Les Petites Affiches* 22 avril 2021, p. 11.

2018 « L'amende civile, portée par l'article 1266-1 du Code civil tel qu'issu du projet de loi du 13 mars 2017 : un nécessaire dépassement du principe de la réparation intégrale et un régime perfectible », chronique « Droit et risque n° 10 », *Les Petites Affiches* 6 décembre 2018, p. 8.

2017 « L'anachronisme de l'obligation de sécurité de moyens en matière de dommage corporel, où le risque d'absence d'indemnisation ». Commentaire de Civ. 1^{ère} 25 janvier 2017 (n° 16-11.953), chronique « Droit et risque n° 9 », *Les Petites Affiches* 28 novembre 2017, p. 15.

2013 « La responsabilité du fait d'autrui et le contrat, ou la persistance de l'incertitude autour du champ d'application de l'article 1384 al. 1^{er} du Code civil ». Commentaire de Civ. 1^{ère} 15 décembre 2011 (n° 10-25.740), chronique « Droit et risque n° 4 », *Les Petites Affiches* 17 janvier 2013, p. 8.

2011 « Le refoulement de la théorie de l'acceptation des risques de la responsabilité du fait des choses : pas décisif vers une exclusion définitive de cette théorie ? » Commentaire de Civ. 2^{ème} 4 novembre 2010 (n° 09-65.947), chronique « Droit et risque n° 3 », *Les Petites Affiches* 9 novembre 2011, p. 6.

Travaux universitaires

2023 *Les défis contemporains posés au droit de la responsabilité civile*. Mémoire en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches, sous la direction de M. Rodolphe Mésa, maître de conférences HDR.

- 2007 *La faute de la victime en droit de la responsabilité civile*. Thèse de doctorat sous la direction de M. Roger Bout, professeur agrégé des facultés de droit.
- 2002 *La responsabilité du fait des médicaments*. Mémoire de DEA (Master 2) sous la direction de M. Roger Bout, professeur agrégé des facultés de droit.
- 2001 *La responsabilité civile du médecin*. Mémoire de maîtrise (Master 1) sous la direction de M. Philippe Martini, maître de conférences.

II. AUTRES BRANCHES DU DROIT

Articles et chapitres d'ouvrage

- 2026 « La recherche d'une composition équilibrée entre les femmes et les hommes des organes de direction des sociétés commerciales », *in Femmes, droit et société*, à paraître aux éditions IFJD.
- 2023 « Le parallélisme entre vulnérabilité et accès au juge en droit des procédures collectives », *in Vulnérabilités et accès au juge*, coll. « Transition et justice », vol. 35, IFJD, 2023, p. 269.
- 2021 « Le clair-obscur de l'accès au juge en droit des procédures collectives », *Les Petites Affiches* 20 mai 2021, n° 200i8, p. 9.
- 2013 « Regards sur l'apparition du préjudice en droit des personnes protégées », *in Mélanges en l'honneur de la Professeure Françoise Dekeuwer-Défossez*, Montchrestien, 2013, p. 81.
- 2011 « Cautionnement et Code de la consommation : d'une ambition protectrice à un éclatement progressif », *RLDC* 2011/79, n° 4127.
- 2009 « La sanction des actes passés par le mineur non émancipé », *Gaz. Pal.* 7 et 8 janvier 2009, p. 4.

Intervention à des colloques publiés

- 2022 « La responsabilité pour insuffisance d'actif et le droit commun de la responsabilité civile », *in La spécialisation de la responsabilité civile*, colloque ULCO 2020, coll. « Colloques et essais », vol. 154, IFJD, 2022, p. 9.
- 2002 « L'avenir de la liberté contractuelle », *in Quel droit pour le XXI^{ème} siècle ?*, colloque Aix-Marseille III (Aix-Marseille Université) 2002, PUAM, 2002, p. 163.

Intervention à des colloques non publiés

- 2022 « L'articulation entre le droit de sûretés et les procédures collectives » *in* « La réforme du droit des sûretés. Le bilan, un an après », colloque ULCO 1^{er} décembre 2022.

- 2019 « Demain : une justice sans juge ? », colloque ULCO 21 novembre 2019. Intervention au sein d'une table ronde intitulée « Le juge, quelle place en droit commercial et dans les procédures collectives ? »

Articles d'encyclopédie

- 2014 *JurisClasseur Entreprise individuelle* :
- fasc. 1910, Cession amiable du fonds de commerce – Capacité, 03/2014.

Notes d'arrêt

- 2019 « La validité du cautionnement sans date », obs. sous Com. 15 mai 2019 (n° 17-28.875), *JCP G* 2019, n° 23, act. 596.
- 2018 « La charge de la preuve de l'absence de convocation du débiteur à la vérification des créances pèse sur le mandataire ». Commentaire de Com. 28 mars 2018 (n° 17-10.600), *Act. proc. coll.* 2018, repère 119.
- 2017 « Vices du consentement et cession de gré à gré des actifs en liquidation judiciaire », obs. sous Com. 4 mai 2017 (n° 15-27.899), *JCP G* 2017, n° 21, act. 564.
- « Inopposabilité d'une clause d'indemnité de recouvrement à la sauvegarde », obs. sous Com. 22 février 2017 (n° 15-15.942), *JCP G* 2017, n° 11, act. 279.
- « La déclaration notariée d'insaisissabilité irrégulière désormais inopposable à la procédure collective ! » Commentaire de Com. 15 novembre 2016 (n° 14-26.287), *JCP G* 2017, n° 1-2, note 21.
- 2016 « La poursuite du garant personne physique au sein du plan de sauvegarde : confirmation de sa soumission à l'inexécution du plan par l'entremise de la proportionnalité de l'engagement de caution ». Commentaire de Com. 1^{er} mars 2016 (n° 14-16.402), *JCP E* 2016, note 1242.
- « La clause contractuelle aménageant les modalités de poursuite à l'encontre du débiteur n'est pas une exception inhérente à la dette au sens de l'article 2313 du Code civil ». Commentaire de Com. 13 octobre 2015 (n° 14-19.734), *Les Petites Affiches* 3 février 2016, p. 8.
- 2015 « Champ d'application et conséquences de la disproportion de l'engagement de caution : le sort peu enviable du cofidésusé ». Commentaire de Mixte 27 février 2015 (n° 13-13.709), *RLDC* 2015/127, n° 5869.
- 2012 « L'ajout de précisions ne nuit pas à la mention manuscrite de l'article L. 341-2 du Code de la consommation ». Commentaire de Com. 16 octobre 2012 (n° 11-23.623), *JCP G* 2012, n° 52, note 1405.
- 2011 « Lettre d'intention : « Faire en sorte » équivaut à une obligation de résultat ». Commentaire de Com. 17 mai 2011 (n° 09-16.186), *JCP G* 2011, n° 29, note 863.

2009 « Précisions sur les caractères de l'offre de contrat non assortie de délai : l'avènement d'un délai nécessairement inclus ». Commentaire de Civ. 3^{ème} 20 mai 2009 (n° 08-13.230), *Gaz. Pal.* 12 et 13 août 2009, p. 20.

« La confirmation d'un contrôle accru de la Cour de cassation sur les clauses de mobilité ». Commentaire de Soc. 13 janvier 2009 (n° 06-45.562), *RDT* 2009, p. 300.

Contribution à des chroniques d'actualité et de jurisprudence

2020 « Application immédiate de la loi *Sapin 2* à la responsabilité pour insuffisance d'actif : nouvel exemple de la mansuétude contemporaine à l'égard du dirigeant ». Commentaire de Com. 5 septembre 2018 (n° 17-15.031), chronique « Droit et risque n° 11 », *Les Petites Affiches* 27 février 2020, p. 10.

2017 « Quand le privilège de procédure rencontre les droits propres du débiteur : la confirmation d'une appréciation souple des créances nées pour les besoins de la procédure au sens de l'article L. 622-17 du Code de commerce, et les risques d'insécurité juridique qui en découlent ». Commentaire de Com. 1^{er} décembre 2015 (n° 14-20.688), chronique « Droit et risque n° 8 », *Les Petites Affiches* 24 janvier 2017, p. 7.

2015 « La délicate appréhension du champ d'application de l'article L. 622-21 du Code de commerce ». Commentaire de Com. 2 décembre 2014 (n° 13-24.405), chronique « Droit et risque n° 7 », *Les Petites Affiches* 30 octobre 2015, p. 5.

« Champ d'application du privilège de procédure : La Cour de cassation entretient le flou ». Commentaire de Com. 15 octobre 2013 (n° 12-23.830), chronique « Droit et risque n° 6 », *Les Petites Affiches* 3 avril 2015, p. 10.

2013 « Absence de déclaration de créance et utilisation par la caution de l'article 2314 du Code civil : une admission des créances chirographaires au bénéfice de cette disposition en trompe-l'œil ». Commentaire de Com. 19 février 2013 (n° 11-28.423), chronique « Droit et risque n° 5 », *Les Petites Affiches* 4 décembre 2013, p. 5.

Divers

2025 Intervention au séminaire « Pratiques enseignantes et intelligence artificielle », Université catholique de Lille, 6 mai 2025.

2008 Contribution à l'ouvrage *Annales de droit civil des obligations 2009*. Réalisation de la correction de l'examen de droit des obligations de janvier 2008 de la Faculté de droit de Caen. Dalloz, 2008, p. 77.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

I. DROIT CIVIL

Droit des personnes et des biens

- 2009-2011* Travaux dirigés, Licence 1, Université catholique de Lille
2006-2007 Travaux dirigés, Licence 1, Université de Caen-Basse-Normandie (Université de Caen-Normandie)
2002-2006 Travaux dirigés, Licence 1, Université d'Aix-Marseille III (Aix-Marseille Université)

Droit de la famille

- 2009-2014* Cours magistral, Licence 1, Université catholique de Lille
2009-2010 Travaux dirigés, Licence 1, Université catholique de Lille
2002-2006 Travaux dirigés, Licence 1, Université d'Aix-Marseille III (Aix-Marseille Université)

Droit des obligations

- 2009-2011* Séminaire, DU Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, Université de Caen-Basse-Normandie (Université de Caen-Normandie)

Droit des contrats

- 2025-2026* Travaux dirigés, Licence 2, Université catholique de Lille
2013-2014 Travaux dirigés, Licence 2, Université catholique de Lille
2010-2011 Travaux dirigés, Licence 2, Université catholique de Lille
2007-2008 Travaux dirigés, Licence 2, Université de Caen-Basse-Normandie (Université de Caen-Normandie)

Droit de la responsabilité civile

- 2010-2025* Cours magistral, Licence 2, Université catholique de Lille
2013-2020 Travaux dirigés, Licence 2, Université catholique de Lille
2007-2008 Travaux dirigés, Licence 1, Université de Caen-Basse-Normandie (Université de Caen-Normandie)
2002-2003 Travaux dirigés, Licence 2, Université d'Aix-Marseille III (Aix-Marseille Université)

Droit de la responsabilité civile approfondi

- Depuis 2020* Séminaire, Master 2, Université de Caen-Normandie
Depuis 2020 Séminaire, Master 2, Université catholique de Lille

Droit de la responsabilité civile appliqué à l'intelligence artificielle

- Depuis 2023* Séminaire, Master 1, Université catholique de Lille
Depuis 2022 Séminaire, Master 2, Université de Caen-Normandie
Depuis 2021 Séminaire, Master 2, Université de Lorraine

Droit des sûretés

2011-2020 Cours magistral, Licence 3, Université catholique de Lille

II. DROIT DES AFFAIRES

Droit commercial général

2007-2008 Travaux dirigés, Licence 2, Université de Caen-Basse-Normandie (Université de Caen-Normandie)

Droit des procédures collectives

Depuis 2014 Cours magistral, Master 1, Université catholique de Lille
2016-2020 Travaux dirigés, Master 1, Université catholique de Lille

Procédures collectives et sûretés

Depuis 2015 Séminaire, Master 2, Université catholique de Lille

III. AUTRES BRANCHES DU DROIT

Introduction au droit

2006-2008 Travaux dirigés, Licence 1, Université de Caen-Basse-Normandie (Université de Caen-Normandie)

2002-2004 Travaux dirigés, Licence 1, Université d'Aix-Marseille III (Aix-Marseille Université)

Organisation de la justice

2009-2015 Cours magistral, Licence 1, Université catholique de Lille

Procédure civile

2010-2016 Cours magistral, Licence 2, Université catholique de Lille

Séminaire de recherche en droit privé

Depuis 2024 Séminaire, Master 1, Université catholique de Lille

IV. MÉTHODOLOGIE DU MÉMOIRE

Depuis 2016 Séminaire, Master 2, Université catholique de Lille